



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 SEPTEMBRE 2022

Présents

Monsieur DENIS, Président de TOURS HABITAT,

Monsieur ARNOULD, Madame BA-TALL, Madame BOUAKKAZ, Madame DJABER, Madame GOBLET, Madame GOLDANI-BLANCHET, Monsieur GRATEAU, Madame JOVENEUX, Monsieur MARTINS, Madame MERCIER, Monsieur MIRAULT, Monsieur MOURABIT, Madame MOSNIER, Madame QUINTON et Madame ROCHER, Administrateurs

Excusés

Monsieur DHENNE, dont le pouvoir a été attribué à Monsieur MARTINS
Monsieur LECONTE, dont le pouvoir a été attribué à Monsieur MIRAULT
Madame MORLEGHEM, qui n'a pas souhaité donner pouvoir
Monsieur VALLET,

Absents

Monsieur COMMANDEUR,
Monsieur FRANCOIS,
Madame MUNSCH MASSET,

Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de TOURS HABITAT
Madame BARRANGER, Directrice des Ressources Humaines de TOURS HABITAT,
Monsieur FERREIRA, Directeur des Services à la Clientèle de TOURS HABITAT,
Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de TOURS HABITAT,
Madame LOISEAU, Directrice Financière et Comptable de TOURS HABITAT,
Monsieur MARCONNET, Directeur du Patrimoine de TOURS HABITAT,
Madame ROLLIN, Directrice du Développement et de l'Aménagement de TOURS HABITAT,
Madame THOMAS Brigitte, Secrétaire du CSE de TOURS HABITAT
Madame GUERREIRO DA COSTA, Adjointe de Service Habitat et Construction à la Direction
Départementale des Territoires,

Présidence de Monsieur Emmanuel DENIS

PARCAY MESLAY – ZAC DE LA LOGERIE : ACQUISITION DE 10 LOGEMENTS AUPRES DU PROMOTEUR DE NEXITY

(PARCAY MESLAY C/15 – PARCAY MESLAY C/3)

Le Directeur Général et la Directrice du Développement et de l'Aménagement informent le Conseil d'Administration que TOURS HABITAT a été sollicité par le Promoteur NEXITY, en vue de l'acquisition de logements sociaux sur la ZAC de la Logerie à PARCAY MESLAY.

L'opération comporte une trentaine de logements.

TOURS HABITAT pourrait être sollicité pour l'acquisition en VEFA d'une dizaine de logements - 6 logements locatifs et 4 logements PSLA – afin de répondre aux souhaits de la commune.

Le prix d'acquisition indiqué serait de 2 200 € HT/m² de Surface Habitable. Le Conseil d'Administration sera tenu informé du contenu exact de cette offre suite au Permis de Construire déposé par le Promoteur.

...



En attendant de plus amples informations quant à cette proposition de VEFA, notamment concernant la surface totale du programme cédée et le dépôt d'une demande de permis de construire, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des Administrateurs ayant pris part aux votes, d'autoriser l'inscription de cette opération à la programmation 2023 des aides à la pierre.

**POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 21/09/2022 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,
Grégoire SIMON**